For all these reasons, the present conjuncture of domestic and international developments appears most favourable for the small – and medium-scale enterprises. These enterprises, which perform essential socioeconomic functions in the community and contribute greatly to output and employment, promise enormous benefits for the country economy under the present conditions, both in country and abroad.

http://edoc.bseu.by

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS L'ÉCONOMIE DE LA FRANCE

Zarétsky V.O., étudiant de la II année FB UBEE Dirigeant: M.A. Komarova

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent 99,8 % de toutes les entreprises de l'UE et emploient plus de 74 millions de personnes. Les PME représentent une importante et assez prometteuse source d'emploi, d'innovation, d'entrepreneuriat et d'inclusion économique et sociale.

Il n'existe pas de définition unique de la PME. Les critères retenus différent selon les textes législatifs ou réglementaires instituant des dispositifs d'aides en direction des PME. En France on avait, depuis l'après-guerre, l'habitude de considérer comme PME les entreprises comptant de 10 ou 20 (pour l'industrie) personnes à moins de 500 personnes. Une recommandation de l'Union Européenne du 3 avril 1996 clarifie la situation: sont considérées comme PME les entreprises ayant moins de 250 salariés, lesquelles sont déclinées en "micro-entreprises" (0 à 9 salariés), en "petites" (10 à 49) et en "moyennes" (50 à 249).

Pour les besoins de l'analyse des PME françaises, et notamment des PME industrielles, il a été introduit la catégorie supplémentaire des "très petites entreprises" (10 à 19 salariés ou bien encore l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés). On notera que l'appellation "très petites entreprises" est parfois utilisée à la fois pour la catégorie "0 à 19" et pour la catégorie "10 à 19", de même que l'appellation "petites entreprises" est employée à la fois pour les "0 à 49" et pour les "20 à 49". Il est donc indispensable de toujours préciser les bornes de la catégorie étudiée.

Si dans l'industrie et les transports, les PME de moins de 250 salariés représentent un peu moins de la moitié de l'emploi salarié (soit environ 47 %), dans le bâtiment-travaux publics elles concentrent 86 % de l'emploi salarié, 71 % dans le commerce, 62 % dans les industries agricoles et alimentaires et 53 % dans les services. Dans l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, les PME de moins de 250 salariés représentent 60 % de l'emploi salarié (soit 8,2 millions de salariés sur un total de 13,8 millions). Les PME de moins de 250 salariés, au nombre de 2 061 000, représentent 60 % de l'emploi salarié et 64 % de l'emploi total (y compris les non

salariés), 53 % de la valeur ajoutée, 28 % des exportations et 36 % de l'investissement corporel.

De façon pratique ont été exclues du champ des PME et regroupées dans la colonne "grandes entreprises de 250 salariés et plus" des tableaux présentés, les entreprises qui remplissent au moins une des conditions suivantes:

• moins de 50 salariés et chiffre d'affaires ou valeur ajoutée supérieur à 7,62

millions d'euros,

 moins de 50 salariés et total des produits financiers supérieur à 3,81 millions d'euros et valeur ajoutée supérieure à 7,62 millions d'euros,

• moins de 250 salariés et chiffre d'affaires supérieur à 38,11 millions d'euros et

valeur ajoutée supérieure à 22,87 millions d'euros,

· valeur ajoutée négative et inférieure à - 457 000 euros.

Valeur ajoutée au coût des facteurs (VABCF). Obtenu en déduisant du chiffre d'affaires (augmenté de la production stockée, de la production immobilisée et des subventions d'exploitation), l'ensemble des achats de biens et services consommés ainsi que les impôts et taxes (à l'exception de la TVA et de l'impôt sur les sociétés). Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise et sera répartie entre ceux qui y ont contribué. Pour mesurer l'activité d'une entreprise ou d'un secteur et effectuer des comparaisons, la valeur ajoutée est un indicateur plus significatif que le chiffre d'affaires. Cependant, il n'est pas toujours homogène car la contrepartie des facteurs de production peut se trouver exclue de la valeur ajoutée (recours au crédit-bail plutôt qu'à l'investissement direct, recours à l'intérim ou à la mise à disposition de personnel plutôt qu'à l'emploi direct) ou non. De même la contrepartie de certaines prestations (services informatiques, nettoyage, gardiennage, restauration du personnel...) selon qu'elles sont internalisées (réalisées pour compte propre) ou externalisées (confiées à des tiers) sera comprise ou non dans la valeur ajoutée.